

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-1

**Question n°1.1**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Stéphane CHOUIN à Vincent CALVO, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal**

Suite au décès de Madame Frédérique de Lignièrès, Conseillère Municipale, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales, et 270 du Code électoral, le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

**Le Conseil Municipal,**

**A PRIS ACTE** de l'installation, comme Conseiller Municipal, de Monsieur Patrick PINAULT, membre suivant sur la liste « **Avec vous, un nouvel élan** ».

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-2

**Question n°1.2**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Stéphane CHOUIN à Vincent CALVO, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Désignation d'un membre représentant auprès du Comité de Jumelage en remplacement de Madame Frédérique de Lignièrès.

Vu la délibération n°14-52 du 18 avril 2014, désignant deux membres représentants auprès du Comité de Jumelage (Mmes Nicole Boileau et Frédérique de Lignièrès),

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Frédérique de Lignièrès auprès du Comité de Jumelage,

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner un représentant, en remplacement de Madame Frédérique de Lignièrès, auprès du Conseil d'administration du Comité de Jumelage de La Ferté Saint-Aubin :

Le Conseil Municipal peut avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations.

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS* (Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES),

**DESIGNE** : Monsieur Emmanuel THELLIEZ, en tant que membre représentant, auprès du Comité de Jumelage.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-3

*Question n°1.3*  
*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Stéphane CHOUIN à Vincent CALVO, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet** : **Modification de la composition de deux commissions municipales en remplacement de Madame Frédérique de Lignières.**

Il est proposé de modifier la composition des deux commissions municipales suivantes, suite au décès de Madame Frédérique de Lignières, Conseillère Municipale.

- Commission « **Social, santé et personnes âgées** » : Mme Stéphanie Augendre Ménard, Mme Stéphanie Hars, Mme Frédérique de Lignières, Mme Isabelle Fidalgo, Mme Manuela Chartier, Mme Agnès Souilijaert, Mme Maryvonne Prudhomme, M. Emmanuel Thelliez

- Commission « **Culture et manifestations locales** » : Mme Nicole Boileau, Mme Frédérique de Lignières, Chloé Borysko, Mr Jean-Noël Moine, Mr Emmanuel Thelliez, Mr Vincent Calvo, Mr Emmanuel Fournier, Mr Dominique Dessagnes,

Par ailleurs, il est proposé de modifier la composition de la commission « Sports, loisirs et vie associative » pour y intégrer Monsieur Patrick PINAULT, en remplacement d'un élu de la même liste.

- Commission « **Vie associative et sportive** » : Mme Linda Rault, Mme Manuela Chartier, Mme Maryvonne Prudhomme, Mr Jean-Noël Moine, Mr Vincent Calvo, Mr Stéphane Chouin, Mr Daniel Gaugain, Mr Jacques Drouet

La désignation se fait par vote à bulletin secret, à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire.

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour modifier la composition des commissions municipales suivantes.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix **POUR** et 7 **ABSTENTIONS*** (Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES),

**MODIFIE** la composition des deux commissions municipales précitées,

**NOMME :**

- Commission « **Social, santé et personnes âgées** » : Monsieur Daniel GAUGAIN
- Commission « **Culture et manifestations locales** » : Monsieur Patrick PINAULT
- Commission « **Sports, Loisirs et vie associative** » : Monsieur Patrick PINAULT

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-4

**Question n°2.1**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019 du budget principal.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 17 janvier 2019,

**Le Conseil Municipal,**

**A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PRO  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le  
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_5-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-5

*Question n°2.2*

*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019 du budget annexe de l'assainissement.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 17 janvier 2019,

*Le Conseil Municipal,*

**A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe de l'assainissement relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le  
ID : 045-214501462-20190125-2019\_8\_6-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-6

*Question n°2.3*

*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019 du budget annexe de l'eau.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 17 janvier 2019,

*Le Conseil Municipal,*

**A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe de l'eau relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PRO  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le  
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_7-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-7

*Question n°2.4*

*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS :** Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS :** Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance :** Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019 du budget annexe du Camping.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 17 janvier 2019,

*Le Conseil Municipal,*

**A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe du camping relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PRO  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_8-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-8

*Question n°2.5*  
*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet** : Modification en cours d'exécution n°1 relative au marché n°2017-022 portant sur le contrat d'assurances Dommages aux Biens.

Vu la délibération n°2017-7-104 autorisant Madame Le Maire à signer les pièces du marché d'assurances,

Vu le marché 2017-022 Lot n°1 d'assurances dommages aux biens passé avec l'entreprise SMACL située 141 Avenue Salvador Allende à NIORT,

En application du taux de tarification indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement et au vu de l'évolution du parc immobilier à assurer (881 m<sup>2</sup> en moins en 2018 : BAF), la cotisation annuelle 2019 (cotisation calculée sur la base de notre parc fin 2018) s'élèvera à 13 433,60 € H.T hors indexation (au lieu de 13 786 € HT en 2017).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ACCEPTE** la modification en cours d'exécution n°1.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 et tous documents s'y rapportant.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-9

**Question n°2.6**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : FIPDR 2019 : clôture école Mireille Prieur.**

L'appel à projets concernant le FIPDR (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation) 2019 a été lancé le 13 novembre 2018, pour une remise des dossiers en janvier 2019.

Notre commune souhaite se positionner sur ce soutien et présenter ainsi le projet de remplacement de la clôture de l'école Mireille Prieur située à La Ferté Saint-Aubin 3 rue de Rivoli. Le montant estimatif global de ce projet est de 4 166,66 € H.T. soit 5 000,00 € T.T.C.

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	4 166,66 €	5 000,00 €	ETAT - FIPDR	2 083,00 €
			Autofinancement	2 083,66 €
TOTAL	4 166,66 €	5 000,00 €		4 166,66 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** ce projet pour l'année 2019 et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférent.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-10

Question n°2.7  
Séance du 25 Janvier 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : DETR 2019 : Mise en place de l'assainissement collectif route de Chaumont.**

Le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Chaumont est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 525 000,00 € H.T.

Cette demande de subvention est classée en 1<sup>ère</sup> position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la DETR 2019.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** le projet de mise en place de l'assainissement collectif route de Chaumont pour un montant estimatif de 525 000,00 € H.T. ;

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	488 250,00 €	585 900,00 €	DETR	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	36 750,00 €	44 100,00 €	Autofinancement	425 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>525 000,00 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>525 000,00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention de 100 000,00 € au titre de la DETR 2019, soit 19% du montant du projet ;

**CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY

Date : 28/01/2019

Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PRO  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/01/2019  
Reçu en préfecture le 28/01/2019  
Affiché le  
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_11-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-11

*Question n°2.8*  
*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUMIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : DETR 2019 : Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.**

Le projet de mise en œuvre de l'AD'AP 2019 (mise aux normes aux normes accessibilité des bâtiments communaux), est éligible à la DETR.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 41 666,66 € H.T.

Cette demande de subvention est classée en seconde position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la DETR 2019.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** le projet de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux 2019 ;

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	41 666,66 €	50 000,00 €	DETR	12 500,00 €
			Département	20 833,00 €
			Autofinancement	8 333,66 €
TOTAL	41 666,66 €	50 000,00 €	TOTAL	41 666,66 €

**SOLLICITE** une subvention de 12 500,00 € au titre de la DETR 2019, soit 30% du montant du projet ;

**CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 28/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le 31/01/2019  
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_12-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-12

**Question n°2.9**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du VOLET 3 pour 2019.**

L'appel à projets concernant le volet 3 de la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires a été lancé le 18 décembre 2018, pour une remise des dossiers le 15 février 2019.

Notre commune souhaite se positionner sur ce soutien et présenter ainsi deux projets d'investissement qui sont les suivants :

**Le premier projet** concerne les travaux de d'aménagement et de sécurisation de voirie pour la rue du Pré des Rois. Le montant estimatif global de ce projet est de 108 333,33 € H.T. soit 130 000 € T.T.C

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	108 333,33 €	130 000,00 €	Département	86 665,00 €
			Autofinancement	21 668,33 €
TOTAL	108 333,33 €	130 000,00 €		108 333,33 €

**Le deuxième projet** concerne les travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux. Le montant estimatif global de ce projet pour l'année 2019 est de 41 666,66 € H.T. soit 50 000 € T.T.C

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	41 666,66 €	50 000,00 €	Département	20 833,00 €
			Etat - DETR	12 500,00 €
			Autofinancement	18 273,66 €
TOTAL	41 666,66 €	50 000,00 €		41 666,66 €

Signé par Constance DE PÉLICHY

Date : 31/01/2019

Qualité : Laferte - Maire

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOPTE** ces deux projets pour l'année 2019 et sollicite une subvention auprès du Département ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférant ;

**SOLLICITE** le soutien financier du Département pour le projet d'aménagement de voirie de la rue du Pré des Rois ;

**SOLLICITE** le soutien financier du Département pour le projet de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_13-DE

Séance du **25 JANVIER 2019**

**n°2019-1-13**

**Question n°3.1**  
**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 18 Janvier 2019  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet : Modification du RIFSEEP et suppression de la prime de vacances.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 88 et 111,

Vu la délibération municipale n°12-109 en date du 6 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire avant la mise en place du RIFSEEP et applicable pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 octobre 2016 relatif à la mise en place du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Vu le contrôle effectué par le Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de la Ferté Saint-Aubin, sur les primes relevant de l'article 111 de la loi susvisée, et son courriel en date du 12 novembre 2018 sollicitant les délibérations créatrices des primes annuelles, celles-ci devant être antérieures au 27 janvier 1984,

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération n° 16-117 du 18 novembre 2016, mettant en place le régime indemnitaire – RIFSEEP- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, instituant le RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel) pour les cadres d'emplois éligibles en vertu du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991,

Vu la délibération n° 2018-1-10 du 26 janvier 2018 mettant en place le RIFSEEP pour les agents du patrimoine territoriaux,

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Considérant que l'arrêté du 12 février 2016 publié au Journal Officiel du 24 février 2016 ne permet pas d'appliquer le dispositif du RIFSEEP aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise mais que l'arrêté du 28 avril 2015 autorise à en fixer les montants,

Vu l'avis du Comité technique réuni les 18 décembre 2018 et 21 janvier 2019,

Il s'avère que la prime de fin d'année, versée en novembre de chaque année, a été instituée pour les agents de la commune de La Ferté Saint-Aubin par une délibération du Conseil municipal en date du 27 février 1976 par le biais du Comité intercommunal des Œuvres Sociales du personnel des communes et des établissements publics communaux du Loiret puis intégrée dans le budget communal,

Cette prime de fin d'année d'un montant de 548,81 euros annuel peut être regardée comme étant un avantage collectivement acquis avant le 27 janvier 1984 et conforme aux dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

En revanche, la prime de vacances, d'un montant de 575 euros annuels, et versée en juin de chaque année, ne peut s'expliquer comme étant un complément. La première délibération retrouvée remonte à 1988 ; des éléments montreraient qu'elle aurait déjà été versée en 1987. Quoiqu'il en soit, elle ne peut être regardée comme étant versée avant 1984 et son montant, qui a évolué de façon exceptionnelle, ne peut entrer dans les versements effectués antérieurement par le COS intercommunal.

Par conséquent, les éléments fournis ce jour, s'ils justifient la prime de fin d'année, ne peuvent permettre le maintien de la prime de vacances.

Il est proposé de ne plus verser cette prime de vacances, et de revoir les montants planchers du RIFSEEP, sur sa partie IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces montants (mensuels) sont augmentés de 48 euros.

Considérant enfin que les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B) sont désormais éligibles au RIFSEEP,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**MODIFIE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les montants planchers du RIFSEEP, sur sa partie IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), comme fixés dans l'annexe à la présente délibération, et d'intégrer les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

**SUPPRIME** la prime de vacances qui était versée au mois de juin,

**MAINTIENT** les dispositions contenues dans la délibération n°12-109 en date du 6 juillet 2012 pour les cadres d'emplois non assujettis à l'IFSE, dans l'attente des textes d'application de l'Etat conformément au principe de parité.

**AUTORISE** l'Autorité Territoriale à modifier par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent.

**INSCRIT** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_14-DE

Séance du 25 JANVIER 2019 n°2019-1-14

Question n°3.2  
Séance du 25 Janvier 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 18 Janvier 2019  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : Modification du tableau des effectifs : reclassement des assistants socio-éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 25 et l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu les décrets n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, et n° 2017-904 en date du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs, qui transforment le cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie B), en Assistant socio-éducatif (Catégorie A),

Considérant qu'un agent de la commune (sur un poste de Directeur) est concerné par cette modification.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi et grade : ancienne dénomination jusqu'au 31/01/2019	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/02/2019	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019  
Reçu en préfecture le 31/01/2019  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_15-DE

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-15

*Question n°3.3*  
*Séance du 25 Janvier 2019*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019  
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 18 Janvier 2019  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

---

**Objet : Modification des effectifs : créations de postes.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter,

Suite au départ à la retraite d'un agent du service restauration et hygiène des locaux au 31 décembre 2018, la commune a décidé de le remplacer, dans le cadre d'une mobilité interne, par un agent affecté à la direction des sports, et chargé de l'entretien des équipements sportifs. Pour remplacer ce dernier sur son poste, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il sera pourvu par un recrutement en externe.

Par ailleurs, considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre d'emplois des éducateurs sportifs, et que les postes doivent être créés avant de promouvoir les agents après avis de la commission administrative paritaire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**MODIFIE** le tableau des effectifs en créant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 :

- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- un poste d'éducateur des APS principal 1<sup>ère</sup> classe

Le poste de l'agent parti à la retraite et de l'agent qui sera promu seront supprimés ultérieurement après avis obligatoire du Comité Technique.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-16

**Question n°4.1**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux.**

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint Laurent des Eaux est en cours de révision conformément à la nouvelle doctrine nationale qui prévoit notamment l'extension du périmètre d'action de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires.

Malgré le souhait de la Commune d'inclure la totalité de son territoire, avis formulé par courrier en date du 15 janvier 2018, seul le lieu-dit « les Gouteaux », est désormais inclus dans ce périmètre.

Conformément aux dispositions de l'article R741-25 du Code de la Sécurité Intérieure, il est demandé au Conseil municipal de donner son avis sur le projet de PPI.

Pour rappel, un plan particulier d'intervention (PPI) est un plan de secours qui s'inscrit dans le dispositif ORSEC. Ce plan :

- vise à organiser les secours autour de sites à risque en cas d'incident dont les conséquences dépasseraient les limites foncières des entreprises
- définit les missions des services de l'état, de ses établissements publics et des collectivités territoriales, et fixe les modalités de concours des organismes privés appelés à intervenir
- précise les règles d'organisation du commandement sur les lieux des opérations
- détaille pour chaque risque les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre.

Après avoir pris connaissance du projet de PPI de la centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux,  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET, un avis défavorable** sur le projet de PPI de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, car il ne couvre pas l'ensemble du périmètre de la Commune.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY  
Date : 31/01/2019  
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 25 JANVIER 2019

n°2019-1-17

**Question n°4.2**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOULIJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet : Convention maîtrise d'ouvrage SEBB pour le démantèlement des ouvrages.**

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2012, le Préfet coordonnateur de bassin a classé le Cosson en liste 2 depuis la confluence avec le Bourillon jusqu'à la confluence avec le Beuvron, soit sur l'intégralité du territoire communal. Pour rappel, les cours d'eau inscrits en liste 2 correspondent aux cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (obligation de restauration de la continuité écologique) et où tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'Etat.

Sur ce secteur, 4 ouvrages hydrauliques appartiennent en partie ou totalement à la Communes ou à la Communautés de Communes et sont soumis à une obligation de rétablissement de la continuité écologique :

- Clapet du Château,
- Vannage de « l'eau à la Bouche »
- Vannage et déversoir de la piscine,
- Vannage et seuil de Mérignan.

Afin de respecter le patrimoine architectural et paysager des abords du château et des bords de la rivière en centre urbain, la Commune a souhaité conserver les ouvrages de « l'eau à la bouche » et de « la piscine » qui seront gérés selon l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2018 (ouverture des vannes en permanence du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019).

Pour le démantèlement des ouvrages du « Château » et de « Mérignan », la Commune a souhaité que dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SEBB prenne la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Par délibération du comité syndical en date du 11 octobre 2018, et conformément au cadre d'intervention défini sur les ouvrages, le SEBB propose :

- de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de démantèlement des ouvrages de « Mérignan, » et du « château »,
- d'engager les travaux de démantèlement pour l'année 2019,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles,
- de demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement des frais relatifs à ces travaux

Signé par : Constance DE  
PÉLICHY

Date : 31/01/2019

Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le



ID : 045-214501462-20190125-2019\_1\_17-DE

Au regard du niveau élevé de subventions attendues, le reste à charge pour notre commune s'élevait à 400 € (à part égale avec le propriétaire du château), sous réserve des devis reçus et des montants de subventions définitivement accordées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix **POUR** et 7 **ABSTENTIONS*** (Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES),

**APPROUVE** les termes de la convention proposée par le SEBB pour la délégation de maîtrise d'ouvrage relative au démantèlement de deux ouvrages,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY

**Question n°5.1**

**Séance du 25 Janvier 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 18

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-neuf, le 25 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 Janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la  
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET à Emmanuel THELLIEZ, Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Marion CHERRIER à Chloé BORYSKO, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Agnès SOUILJAERT à Manuela CHARTIER, Dominique DESSAGNES à Thierry MONTALIEU

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

**Objet** : ZAC du Rothay – signature d'un protocole d'accord avec le CMCIC pour la liquidation du traité de concession.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 et le Code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2005 portant création de la ZAC du Rothay,

Vu le traité de concession daté du 11 avril 2006,

Vu l'avenant n° 1 en date du 24 décembre 2013 au traité de concession portant fusion de la Société ATARAXIA AMENAGEMENT avec le CMCIC immobilier,

Vu l'avenant n° 2 en date du 23 mai 2014 au traité de concession portant prorogation du traité de concession pour une durée de 4 ans,

Vu la délibération en date du 25 mai 2018 portant refus de prorogation du traité de concession de la ZAC du Rothay et autorisant Madame le Maire, ou son représentant, à procéder aux opérations de liquidation du traité de concession pour la ZAC du Rothay,

Suite aux délibérations refusant le CRAC pour l'année 2017 et refusant de proroger le traité de concession, la ville a échangé avec le CMCIC en vue d'aboutir à la liquidation du traité de concession. Le cabinet d'avocats Casadei-Jung a été saisi du dossier et accompagne la ville dans ce but.

Plusieurs points restaient à négocier ou à préciser. Ils doivent faire l'objet du présent protocole :

Sur les travaux restant à réaliser (notamment) :

- ✓ La réalisation de la rue des Glazières destinée à desservir le complexe funéraire de la société Caton par le CMCIC avant le 30 avril 2019,
- ✓ L'achèvement des deux cheminements sur la tranche 5,
- ✓ Un passage caméra réalisé par le CMCIC dans la canalisation située en servitude sous l'emprise du lot 7.10,
- ✓ La reprise des plaquettes d'habillage des murs de la tranche 1,

Signé par : Constance DE PÉLICHY

Date : 31/01/2019

Qualité : Laferte - Maire

Sur les actes de rétrocession de l'ensemble des équipements publics de la ZAC et les modalités financières :

- ✓ Une rétrocession à la ville de l'ensemble des équipements publics de la ZAC avant le 30 avril 2019,
- ✓ La cession du lot à bâtir n° 7.6 situé en tranche 4 par le CMCIC qui le conserve en propriété,
- ✓ L'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée BE 140 (2 427 m<sup>2</sup>) pour un montant de 58 000€,
- ✓ La mise en place de pénalités en cas de retard dans la réalisation de la rue des Glazières, d'un montant 200 € par jour de retard,
- ✓ L'insertion d'une clause de revoyure pour les lots des ilots 3 et 4 (lots sous promesse avec Système U pour le projet de Super U et de Briconautes) au 31 décembre 2019 ou à une date ultérieure si la promesse devait à nouveau être prolongée au regard d'un report du délai d'obtention du Permis de Construire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS* (Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry MONTALIEU, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES),

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à finaliser la négociation des termes du traité de concession avec le CM CIC (sur les bases susvisées), et à signer le protocole d'accord.

Le Maire  
Constance de PÉLICHY